

# **APPEL AUX PERSONNELS DE LA RECHERCHE** ***EXIGEONS ENSEMBLE UN AUTRE PROJET DE LOI*** ***TOUS EN ACTION MARDI 28 FEVRIER***

Les organisations syndicales UNEF, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNTRS-CGT, FERC-SUP-CGT, CGT-CIRAD, CGT-IFREMER, SGEN-CFDT-INSERM, STREM-SGEN-CFDT, Sup'Recherche-UNSA, A&I-UNSA et SNTPTES-UNSA, *CFDT-INRA* ....., constatant que pour l'heure le gouvernement reste sourd aux demandes de la communauté scientifique, appellent tous les personnels de la recherche, de l'enseignement supérieur et les étudiants, **à se mobiliser fortement localement et nationalement Mardi 28 Février.**

**A Paris**, la manifestation partira à 14 h du parvis du Musée d'Orsay (sortie RER C), en direction de l'Assemblée nationale.

*Depuis deux ans, le gouvernement fait tout pour escamoter le débat sur la loi recherche en mettant en place, en dehors du cadre législatif, une grande partie des leviers essentiels de sa réforme autoritaire et libérale de la recherche : Agence nationale de la recherche, agence de l'innovation industrielle, pôles de compétitivité, PRES, Campus de recherche... Il présentera à l'Assemblée Nationale le 28 février 2006, un projet de loi qui les légaliserait.*

*Si ce projet était adopté, ce serait un bouleversement de la recherche et de l'enseignement supérieur : complexification, marginalisation des organismes et de certaines universités, politique de « projet » favorisant les objectifs de rentabilité immédiate, précarisation des emplois. Cela aurait des conséquences directes sur les conditions de travail des personnels et des étudiants.*

***Avec vous, personnels de la recherche, des organismes et de l'enseignement supérieur, nous voulons un autre projet de loi qui prenne en compte cing mesures essentielles :***

## **1 / Garantir des perspectives immédiates et à long terme pour la recherche publique.**

Nous demandons une augmentation immédiate des crédits de base des laboratoires, articulée à celle de l'investissement des entreprises dans la recherche, pour mettre notre pays en capacité d'atteindre les 3% du PIB. Pour remplir cet objectif européen, il faut un effort national portant sur plusieurs années. Cela passe par une programmation de la création de plusieurs milliers d'emplois de titulaires par an pour offrir à tous les personnels relevant de l'emploi scientifique, technique et administratif des perspectives de carrières gratifiantes pour celles et ceux qui s'investissent dans ces métiers difficiles.

## **2 / Donner confiance aux jeunes chercheurs, à tous les personnels scientifiques, techniques et administratifs.**

Nous demandons une augmentation du nombre et du montant des allocations de recherche; la revalorisation des carrières scientifiques et techniques par le développement d'emplois non-précaires et la revalorisation des rémunérations et de la grille sur la base de la reconnaissance des qualifications. Nous demandons le droit pour les jeunes docteurs d'exercer une activité d'enseignement et, pour cela, que la règle des 900 heures ne leur soit pas appliquée.

## **3 / Favoriser la coopération entre les organismes, les universités, les labos, les entreprises.**

Nous voulons des PRES permettant la coopération entre universités et organismes (EPST et EPIC), entre laboratoires et équipes grâce à des structures favorisant l'interdisciplinarité et le lien entre la recherche et l'enseignement dans tous les cycles.

## **4 / Développer la recherche dans l'enseignement supérieur.**

Nous demandons la réduction à un demi-service d'enseignement pour tous les enseignants-chercheurs nouvellement nommés, la réduction progressive du temps de service d'enseignement des enseignants-chercheurs, la prise en compte de tous les actes pédagogiques dans les services.

## **5 / Garantir une évaluation équitable des personnes, des universités et des projets.**

Nous demandons que les évaluations des personnes et des structures soient articulées et qu'elles continuent à relever des instances d'évaluation existantes : CoNRS, CNU, instances d'évaluation des autres EPST. Ces instances doivent rester composées majoritairement d'élus. L'évaluation des ingénieurs et des techniciens doit se faire indépendamment de la hiérarchie, sur la base de la reconnaissance de la qualification exercée et non sur des contrats d'objectifs.